



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 18 juin 2025

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 18 juin 2025, en respect des mesures sanitaires en vigueur.

Sont présents :

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Simon Madore	maire	Coaticook (V)
Jean-Pierre Charuest	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	mairesse	Dixville (M)
Benoît Lavoie	maire	East Hereford (M)
Michel-Henri Goyette	maire	Martinville (M)
Steve Lanciaux	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	maire	Saint-Malo
Lyssa Paquette	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Pamela B Steen	mairesse	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Est absent :

Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
----------------	-------	------------------------------

ORDRE DU JOUR

- 1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**
- 3.0 ORDRE DU JOUR**
- 4.0 PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 APPROBATIONS
 - 4.1.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2025
 - 4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES
 - 4.2.1 Déclaration de compétence par la MRC — Écocentre régionaux
 - 4.2.2 Demande de soutien — Déploiement Internet haute vitesse
- 5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATION**
 - 5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC
 - 5.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 10 juin 2025
 - 5.1.2 Appui au Regroupement TDL Québec
 - 5.1.3 Appui à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac — Demande de prolongation du délai pour le dépôt de la demande Volet 3 du Programme Oasis
 - 5.1.4 Salaire du directeur général et greffier-trésorier
 - 5.2 ÉQUIPE DE LA MRC — DOSSIERS EN COURS
 - 5.2.1 Infolettre (Dossiers en cours)



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.3 ADMINISTRATION

- 5.3.1 Pouvoir de dépenser — Délégation au CA
- 5.3.2 Fonds régions et ruralité (FRR) — Volet 2 — Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC
 - 5.3.2.1 Reddition de compte
 - 5.3.2.2 Priorités d'intervention (2025-2026)
- 5.3.3 Conseiller juridique — Mandat de négociation avec Desjardins

6.0 TRÉSORERIE

6.1 PAIEMENT DES COMPTES

- 6.1.1 Comptes payés
- 6.1.2 Comptes à payer
- 6.1.3 Honoraires professionnels — Conseillers juridiques

6.2 RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES

- 6.2.1 Rapport au 31 mai 2025

6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

- 6.3.1 Ristourne 2025 — Fonds d'assurances des municipalités du Québec

7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

7.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional conjoint Occupation du territoire (COT)/Milieux naturels et environnement (CMNE) du 4 juin 2025

7.2 Article 59 LPTAA — Orientation préliminaire

7.3 Dérogation mineure en contrainte naturelle — Dixville

7.4 Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR — 2024

7.5 Verdissement municipal — Offre de services

7.6 Écofiscalité municipale — Offre de services

7.7 Transport

- 7.7.1 Avis formel — Fin de l'entente avec Acti-Bus de la région de Coaticook
- 7.7.2 Offre estivale — Transport à la demande

7.8 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA

- 7.8.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional consultatif agricole (CCA) du 9 juin 2025

- 7.8.2 Article 59 LPTAA — Orientation préliminaire

- 7.8.3 Désignation — Représentant – Alliance bioalimentaire et forestière de la région de Coaticook

- 7.8.4 Adoption — PDZA révisé

- 7.8.5 Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle (AGA) de l'Alliance bioalimentaire et forestière de la région de Coaticook du 9 juin 2025

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

- 8.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement des communautés (CDC) du 10 juin 2025



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 8.2 Projet de recherche sur les impacts de l'entente sur les tiers pays sûrs (ETPS) sur les communautés frontalières estriennes — Cas de la MRC de Coaticook
- 8.3 Programme d'ententes en patrimoine (volets 1 et 3) — Dépôt d'une demande de soutien financier
- 8.4 Marketing territorial — Création et déploiement d'une image de marque – Offre de services

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 9.1 Compte-rendu de la rencontre du comité régional de Développement économique (CDÉ) du 10 juin 2025
- 9.2 Révision de la politique d'investissement du Fonds vitalité entrepreneuriale (FVE)
- 9.3 Demandes de financement et engagements de crédits
- 9.4 MRC des Moulins — Appui à l'offre de collaboration de la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) au gouvernement du Québec face à l'imposition de tarifs douaniers
- 9.5 Planification stratégique du développement économique — Offre de services

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.0 GREFFE

- 11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS
 - 11.1.1 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT** – Règlement concernant la délégation de compétence du Conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook au Comité administratif et les règles de fonctionnement dudit comité
 - 11.1.2 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT** — Règlement concernant l'acquisition de compétences par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook en matière de gestion des matières résiduelles relativement à l'établissement et la gestion des écocentres régionaux sur le territoire de la MRC de Coaticook
- 11.2 CORRESPONDANCE
 - 11.2.1 Extrait du « Registre de correspondance »
- 11.3 GESTION CONTRACTUELLE
 - 11.3.1 Vente pour taxes — Lot 5 486 537 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook en la Municipalité d'East Hereford — Autorisation à signature

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

- 12.1 Préfet
- 12.2 Délégations et porteurs de dossier

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

- 13.1 Le CAB Express, #132 — Juin 2025
- 13.2 Van Grimde Corps Secret — Invitation
- 13.3 CIARC – Assemblée Générale extraordinaire



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

14.0 AFFAIRES DIVERSES

14.1 Rappels

14.1.1 Tournoi de poches de la MRC

14.1.2 Rencontres de juillet

15.0 PÉRIODES DE QUESTIONS

16.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

17.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

1.0 OUVERTURE

La présente séance est tenue en présentiel, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le public y est admis, en respect des mesures sanitaires en vigueur, et ce, conformément à l'avis public publié par la MRC le 24 février 2022, à cet effet.

Monsieur Kevin Roy, directeur général et greffier-trésorier est présent. Madame Catherine Madore, agente de communication marketing est également présente et agit exceptionnellement à titre de secrétaire d'assemblée.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance du Conseil de la MRC est ouverte à 19 h 49 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre. Monsieur Henri Pariseau est absent lors de l'ouverture de la séance.

Le préfet informe qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il choisit de ne pas voter sur les propositions soumises au conseil. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, Monsieur Bernard Marion ne votera pas les décisions tel que lui permet la loi.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Bien que le public soit de nouveau admis aux séances du conseil, les citoyens peuvent également continuer de transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant toute séance du conseil, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020, qui fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer.

Aucune question n'a été reçue avant la présente séance et personne ne souhaite s'adresser aux membres du Conseil de la MRC de Coaticook.

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil de la MRC de Coaticook ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente séance ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	46/47	99,59 %		

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 APPROBATIONS

CM2025-06-130

4.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 21 MAI 2025

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2025 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2025 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	46/47	99,59 %		

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

CM2025-06-131

4.2.1 DÉCLARATION DE COMPÉTENCE PAR LA MRC — ÉCOCENTRES RÉGIONAUX

ATTENDU que la MRC de Coaticook souhaite prendre compétence en matières résiduelles conformément à l’article 678.0.2.1 du *Code municipal* du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour toutes les municipalités de son territoire, spécifiquement pour les écocentres régionaux ;

ATTENDU que l’article 678.0.2.9 du *Code municipal* spécifie qu’une municipalité locale à l’égard de laquelle la MRC a déclaré sa compétence en vertu de l’article 678.0.2.1 ne peut exercer le droit de retrait qu’accorde le troisième alinéa de l’article 188 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) ;

ATTENDU qu’une intention doit être donnée par résolution en vertu de l’article 678.0.2.2 du *Code municipal* ;

ATTENDU qu’en vertu de l’article 678.0.2.3 du *Code municipal* les municipalités devront, dans les soixante (60) jours de la signification de la présente, transmettre à la MRC un document pour identifier tout fonctionnaire ou employé qui consacre tout son temps à tout ou une partie au domaine des



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

matières résiduelles et dont les services ne seront plus requis pour le motif que la municipalité perd la compétence en cette matière ;

ATTENDU que ce même document identifie tout équipement ou matériel qui deviendra inutile pour le motif que la municipalité perd la compétence ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU que la MRC de Coaticook indique formellement son intention de prendre compétence en matières résiduelles conformément à l'article 687.0.2.1 du *Code municipal*, et ce, pour toutes les municipalités de son territoire, spécifiquement pour les écocentres régionaux.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	46/47	99,59 %		

ADOPTION

CM2025-06-132

4.2.2 DEMANDE DE SOUTIEN — DÉPLOIEMENT INTERNET HAUTE VITESSE

ATTENDU que le projet « TACTIC » visait à offrir un accès Internet haute vitesse par fibre optique à +/- 3000 foyers mal desservis sur le territoire de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le réseau couvre près de 905 km ;

ATTENDU que celui-ci est en voie d'achèvement par COGECO ;

ATTENDU que le projet fut soutenu financièrement par des subventions fédérales et provinciales ;

ATTENDU que la MRC a également cautionné les obligations de TACTIC auprès de Desjardins, à la suite de l'approbation du MAMH ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le 27 novembre 2024, la TACTIC s’est placée sous la protection de la Loi sur la faillite ;

ATTENDU que celle-ci est en faillite depuis le 8 mai 2025 ;

ATTENDU que sa dette dépasse 5 M\$, dont 3,5 M\$ auprès de Desjardins, montant cautionné par la MRC ;

ATTENDU que de nombreux facteurs ont contribué à cette situation déplorable, dont :

- Retards de construction (fournisseurs, permis de poteaux [Hydro-Québec], autorisations gouvernementales, etc.) ;
- Hausse des coûts (inondation du marché, taux d’intérêt, etc.) ;
- Pressions politiques pour accélérer les travaux, parfois au-delà de la période d’admissibilité des subventions) ;
- Etc.

ATTENDU que la MRC devra assumer entre 1,3 M\$ et 1,5 M\$ lorsque Desjardins fera appel à sa caution ;

ATTENDU que la MRC ne dispose pas de tels surplus budgétaires ;

ATTENDU qu’une quote-part supplémentaire sera alors transmise aux municipalités locales qui pourraient à leur tour transmettre un compte de taxes spécial à leurs contribuables ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU de requérir l’intervention de la députation régionale afin de faire pression sur les instances gouvernementales afin de dénouer rapidement cette situation.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

TOTAL	46/47	99,59 %		
-------	-------	---------	--	--

ADOPTION

5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATION

5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

5.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2025

Le greffier-trésorier dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook tenue le 10 juin 2025

CM2025-06-133

5.1.2 APPUI AU REGROUPEMENT TDL QUÉBEC

ATTENDU que le Regroupement TDL Québec sollicite l’appui de la MRC afin que le monde municipal participe à la 10^e édition de la Semaine québécoise du trouble de développement du langage qui se tiendra du 20 au 26 octobre prochain en illuminant des édifices municipaux, en partageant de la publicité sur leurs panneaux d’information et par d’autres moyens de sensibilisation à ce handicap invisible ;

ATTENDU que depuis 3 ans, les municipalités reçoivent l’invitation à prendre part à l’événement en illuminant pendant 7 jours un édifice de la municipalité aux couleurs distinctives du TDL, soit le mauve et le jaune ;

ATTENDU qu’il s’agit d’une excellente occasion de donner de la visibilité aux municipalités tout en soutenant une cause essentielle ;

ATTENDU que cette année, un défi est lancé aux MRC afin de déterminer qui mobilisera le plus grand nombre des municipalités de son territoire ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, lors de sa rencontre du 10 juin 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’appuyer de nouveau le Regroupement TDL Québec à l’occasion de la 10^e édition de la Semaine québécoise du trouble de développement du langage, du 20 au 26 octobre prochain ;
- ▶ d’inviter les municipalités qui le souhaitent à illuminer leurs édifices municipaux, en partageant de la publicité sur leurs panneaux d’information et par d’autres moyens de sensibilisation à ce handicap invisible ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	46/47	99,59 %		

ADOPTION

CM2025-06-134

**5.1.3 APPUI À LA VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC —
DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI POUR LE
DÉPÔT DE LA DEMANDE AU VOLET 3 DU
PROGRAMME OASIS**

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac sollicite l’appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) afin d’obtenir un délai supplémentaire pour le dépôt de la demande de subvention au volet 3 du programme OASIS, et ce, afin de permettre à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et d’autres municipalités de respecter l’obligation d’avoir complété 50 % des travaux du volet 2, dans l’objectif de donner les moyens aux municipalités d’entretenir les ouvrages qui auront été financés dans le temps ;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac (comme beaucoup de municipalités) a un historique marqué par des événements de vagues de chaleur et de pluies torrentielles, et que ces phénomènes météorologiques sont de plus en plus fréquents, en raison des changements climatiques ;

ATTENDU que le programme OASIS, mis en place par le ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), vise à soutenir les municipalités dans l’adaptation aux changements climatiques par la mise en œuvre de projets de verdissement qui permettront de réduire, les impacts des vagues de chaleur et des pluies torrentielles ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le programme OASIS comprend trois volets, soient :

- o le volet 1, soutient les organismes municipaux et les communautés autochtones dans la planification de projets de verdissement. Cela inclut l'analyse des risques liés à la chaleur et aux pluies abondantes, l'identification de solutions d'adaptation par le verdissement, l'analyse des coûts-bénéfice et de la résilience des infrastructures vertes ciblées, ainsi que des activités de concertation ;
- o le volet 2, soutient la mise en place d'infrastructures vertes permettant de prévenir et de réduire les impacts des vagues de chaleur et des précipitations intenses sur tout le territoire. Pour être sélectionné, un projet doit se baser sur une analyse de risques et prioriser les emplacements selon la vulnérabilité de la population et des infrastructures ;
- o le volet 3, soutient l'entretien des infrastructures vertes financées au volet 2. Cela inclut l'élaboration et l'adoption d'une stratégie de pérennisation de ces infrastructures vertes ;

ATTENDU que plusieurs municipalités ont obtenu une subvention dans le cadre du volet 1 du programme OASIS, subvention qui a permis d'effectuer une analyse approfondie des vulnérabilités de leur territoire, d'identifier les sites prioritaires d'intervention et permettra de procéder à la conception des sites retenus ;

ATTENDU que plusieurs municipalités sont actuellement en voie de compléter le volet 1, et prévoient le terminer d'ici décembre 2025, conformément aux exigences du programme ;

ATTENDU que les municipalités pourront alors déposer une demande au volet 2 prochainement afin de procéder, entre autres, à la construction des ouvrages de gestion durable des eaux pluviales et de verdissement sur son territoire à partir du printemps 2026 ;

ATTENDU que le dépôt d'une demande au volet 3 est conditionnel à l'avancement d'au moins 50 % des activités du volet 2, ce qui ne sera pas réalisable avant la date limite actuelle du 31 décembre 2025 à midi (début des travaux aux printemps 2026) ;

ATTENDU que le volet 3 a une importance stratégique pour les municipalités, car il permettrait de pérenniser les infrastructures vertes, d'en assurer l'entretien à long terme, de mesurer les retombées des innovations mises en œuvre et de développer une approche répliquable sur l'ensemble du territoire, dans un contexte d'obligation de mise en œuvre de plan de gestion des actifs (PGA) ;

ATTENDU que l'entretien et le maintien des actifs en infrastructures vertes représentent un défi d'apprentissage et de changement des pratiques pour les municipalités à travers le Québec ;

ATTENDU que les municipalités tiennent à assurer le maintien de la qualité et l'efficacité dans le temps des ouvrages qui seront financés par l'argent du MELCCFP et leurs contribuables ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, lors de sa rencontre du 10 juin 2025 comme si au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac dans ses démarches afin d'obtenir un délai supplémentaire du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour le dépôt de la demande de subvention au volet 3 du programme OASIS, afin de permettre à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et aux autres municipalités de respecter l'obligation d'avoir exécuté 50 % des travaux du volet 2, dans l'objectif de donner les moyens aux municipalités d'entretenir les ouvrages qui auront été financés dans le temps ;
- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la députation régionale pour appui ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	46/47	99,59 %		

ADOPTION

Monsieur Kévin Roy quitte les délibérations du Conseil. Il est 20 h 10.

CM2025-06-135

5.1.4 SALAIRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2024-11-281, la MRC a procédé à l'engagement de Monsieur Kévin Roy à la double fonction de greffier-trésorier et de directeur général de la MRC ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu’il fut convenu de réviser son salaire annuel après une probation de 6 mois ;

ATTENDU que la probation est échue ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, lors de sa rencontre du 10 juin 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU de confirmer la fin de probation et le maintien en poste de Monsieur Kévin Roy à la double fonction de greffier-trésorier et de directeur général de la MRC et de lui accorder :

- o une augmentation salariale de 3 000 \$ à son salaire annuel 2025, accordé lors de l’embauche ;
- o une hausse salariale de 2,5 % au 1er janvier 2026, en sus de l’augmentation prévue par la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC, soit l’indice des prix à la consommation (IPC) ;
- o une hausse salariale de 2,5 % au 1er janvier 2027, en sus de l’augmentation prévue par la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC, soit l’indice des prix à la consommation (IPC) ;
- o une hausse salariale de 2,5 % au 1er janvier 2028, en sus de l’augmentation prévue par la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC, soit l’indice des prix à la consommation (IPC).

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	46/47	99,59 %		

ADOPTION

Monsieur Kévin Roy se joint aux délibérations du Conseil. Il est 20 h 16.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.2 ÉQUIPE DE LA MRC

5.2.1 INFOLETTRE (DOSSIER EN COURS)

L’agente de communication marketing décrit brièvement les principaux dossiers en cours pour l’équipe de la MRC.

5.3 ADMINISTRATION

CM2025-06-136

5.3.1 POUVOIR DE DÉPENSER — DÉLÉGATION AU CA

ATTENDU que la Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d’allègement du fardeau administratif des organismes municipaux (2025, chapitre 4 ; projet de loi n° 79) a été sanctionnée le 25 mars 2025 ;

ATTENDU que celle-ci permet maintenant à la suite de l’adoption d’un règlement à cet effet de déléguer au Comité administratif (CA) le pouvoir d’attribuer des contrats dont le montant n’excède pas le tiers du seuil d’appel d’offres public et non plus de seulement 25 000 \$;

ATTENDU qu’il appert opportun de modifier à la hausse le montant de la délégation faite au Comité administratif (CA) de la MRC ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU de modifier par règlement le montant de la délégation faite au Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook, tel que présenté afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

TOTAL	46/47	99,59 %		
-------	-------	---------	--	--

ADOPTION

5.3.2 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) — VOLET 2 —
SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT
LOCAL ET RÉGIONAL DES MRC

CM2025-06-137

5.3.2.1 REDDITION DE COMPTE

ATTENDU que le Fonds Régions et ruralité (FRR) fut créé à la suite de la sanction du projet de loi n° 47 *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités*, le 11 décembre 2019 ;

ATTENDU que le volet 2 — Développement territorial du FRR vise à favoriser le développement local et régional par le soutien aux organismes municipaux dans la réalisation et la mise en œuvre d’un cadre d’intervention pour la vitalité du territoire ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport d’activités réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2025 grâce au soutien financier du FRR — volet 2 et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que ce rapport permet de constater que pour chacune des priorités d’intervention établies par le conseil de la MRC, plusieurs actions ont été réalisées ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’adopter conformément à l’entente relative au Fonds Régions et ruralité signée par la MRC de Coaticook, le rapport d’activités réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2025 grâce au soutien financier du FRR — volet 2, tel que présenté ;
- ▶ de le publier sur le site Internet de la MRC, conformément à l’entente ;
- ▶ d’en transmettre une copie au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	46/47	99,59 %		

ADOPTION

CM2025-06-138

5.3.2.2 PRIORITÉS D’INTERVENTION (2025-2026)

ATTENDU que le Fonds Régions et ruralité (FRR) fut créé à la suite de la sanction du projet de loi n° 47 *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités*, le 11 décembre 2019 ;

ATTENDU que le volet 2 — Développement territorial du FRR vise à favoriser le développement local et régional par le soutien aux organismes municipaux dans la réalisation et la mise en œuvre d’un cadre d’intervention pour la vitalité du territoire ;

ATTENDU que conformément à l’entente de développement territorial 2025-2028 conclut avec le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH), la MRC doit, conformément à l’article 6.1.2, adopter par résolution ses priorités d’intervention et les publier sur son site Internet ;

ATTENDU que l’année 2025-2026 constitue une année de transition ;

ATTENDU que ce contexte permet à la MRC de maintenir la continuité de ses actions stratégiques tout en entamant le déploiement du nouveau cadre d’intervention pour la vitalité du territoire ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte la proposition de priorités d’intervention pour 2025-2026 de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que la MRC a ciblé les priorités d’intervention, en cohérence avec sa vision territoriale et son engagement envers le développement durable, économique, social et culturel du territoire ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’adopter conformément avec l’entente signée par la MRC de Coaticook les priorités d’interventions suivantes pour 2025-2026, soient :



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Planification territoriale, environnement et aménagement

- a) Réaliser des mandats liés à la planification de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC ;
Soutenir les projets en lien avec la gestion de l'eau, la protection de
- b) l'environnement, la gestion des matières résiduelles et le développement des énergies renouvelables ;
- c) Appuyer l'analyse et le dépôt d'une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la LPTAAQ ;

Soutien aux municipalités et expertise partagée

- Offrir une expertise professionnelle aux municipalités locales dans les
- d) domaines social, culturel, touristique et environnemental ;
 - e) Soutenir le développement de l'organisme Acti-Sport et du camp Kionata ;
 - f) Appuyer le développement culturel de la MRC de Coaticook en collaboration avec les municipalités ;

Soutien à l'entrepreneuriat

- g) Accompagner les entreprises de tous les secteurs (industriel, commercial, agricole, agroalimentaire, touristique) en expertise technique ;
- h) Favoriser le démarrage, la relève et la formation des entrepreneurs ;
- i) Offrir un soutien financier ciblé à des projets innovants ;

Projets structurants et amélioration des milieux de vie

- j) Appuyer l'organisation de projets favorisant le sentiment d'appartenance et l'animation du territoire ;
- k) Soutenir et offrir un soutien financier a des initiatives structurantes en loisir, culture, santé, transport collectif et accompagnement communautaire ;
- l) Promouvoir le territoire à des fins touristiques ;

Ententes sectorielles de développement

- m) Mettre en œuvre des ententes sectorielles avec des ministères ou organismes ;

Soutien au développement rural

- n) Soutenir le développement, l'animation et la promotion des communautés locales sur l'ensemble des 12 municipalités de la MRC ;
- ▶ de les publier sur le site Internet de la MRC, conformément à l'entente ;
 - ▶ d'en transmettre une copie au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	46/47	99,59 %		

ADOPTION

CM2025-06-139

5.3.3 CONSEILLER JURIDIQUE — MANDAT DE
NÉGOCIATION AVEC DESJARDINS

ATTENDU que la MRC, aux termes de la résolution CM2025-03-078, a confié un mandat de services professionnels et d’accompagnement juridique à Cain Lamarre S.E.N.C.R.L./Avocats afin qu’ils conseillent et appuient la MRC en lien avec le dossier de la fin des activités de TACTIC et des obligations contractuelles de la MRC à cet égard ;

ATTENDU qu’il est opportun de négocier avec Desjardins quant aux responsabilités de la MRC à l’égard du cautionnement des obligations de TACTIC ;

ATTENDU que des services professionnels et de l’accompagnement juridiques sont requis à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU de confier un nouveau mandat de services professionnels et d’accompagnement juridique à Cain Lamarre S.E.N.C.R.L./Avocats afin qu’ils conseillent et appuient la MRC, le cas échéant, dans le dossier précité, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	46/47	99,59 %		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

6.0 TRÉSORERIE

6.1 PAIEMENT DES COMPTES

6.1.1 COMPTES PAYÉS

Le greffier-trésorier et directeur général dépose la liste des comptes d'un montant total de 828 702,12 \$ payés au 18 juin 2025, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2025-06-140

6.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 92 189,39 \$ comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 92 189,39 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	46/47	99,59 %		

ADOPTION



CM2025-06-141

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.1.3 HONORAIRES PROFESSIONNELS — CONSEILLERS JURIDIQUES

ATTENDU que la MRC, aux termes de la résolution CM2025-03-078, a confié un mandat de services professionnels et d’accompagnement juridique à Cain Lamarre S.E.N.C.R.L./Avocats afin qu’ils conseillent et appuient la MRC en lien avec le dossier de la fin des activités de TACTIC et des obligations contractuelles de la MRC à cet égard ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’accepter les honoraires professionnels, tels que présentés, pour un montant de 8 741,34 \$ avant toutes taxes ;
- ▶ d’affecter et d’engager le crédit net d’un montant de 9 177,31 \$ dans la Partie I, le département « Général », *catégorie de fonctions « Admin-Autres, Services professionnels/juridiques », poste budgétaire 02 19001 412 ;*
- ▶ de confier le mandat à la trésorerie de procéder au paiement de la dépense et aux écritures comptables requises s’il y a lieu, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	46/47	99,59 %		

ADOPTION

6.2 RAPPORT SUR LA DÉCLARATION D’AUTORISATION DES DÉPENSES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.2.1 RAPPORT DU 31 MAI 2025

Le greffier trésorier et directeur général dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2025, pour le mois de mai 2025, comme ici au long reproduit.

6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

6.3.1 RISTOURNES 2024 — FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Le greffier-trésorier et directeur général dépose l'information concernant le versement d'une ristourne de 2,5 M\$ pour l'année 2025, suite aux résultats de 2024 du Fonds d'assurance des municipalités du Québec. La MRC bénéficiera d'une ristourne de 2 437,64 \$.

7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

7.1 COMPTE-RENDU DU COMITÉ RÉGIONAL CONJOINT OCCUPATION DU TERRITOIRE (COT)/MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT (CMNE) DU 4 JUIN 2025

La secrétaire d'assemblée dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE) du 4 juin 2025.

CM2025-06-142

7.2 ARTICLE 59 LPTAA — ORIENTATION PRÉLIMINAIRE

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement n° 6-25 édictant le Schéma d'aménagement et de développement (SADD) de la MRC de Coaticook, le 1^{er} mai 2018, conformément aux dispositions de l'article 56.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (ci-après la LPTAA) (RLRQ, chapitre P-41.1), une MRC peut soumettre une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après la CPTAQ) aux fins de déterminer les cas et les conditions auxquelles de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Coaticook, lors de sa séance régulière tenue le 16 septembre 2020, a adopté la résolution numéro CM2020-09-175 afin de soumettre une nouvelle demande à portée collective ;

ATTENDU que cette nouvelle demande à portée collective s'inscrit en continuité de la décision dans le dossier 347348 rendue le 29 mars 2007, dont les dispositions sont intégrées dans le SADD et les règlements



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

d'urbanisme des municipalités locales concernées, et s'appuie sur une vision actualisée du territoire agricole de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que cette nouvelle demande à portée collective porte sur l'identification d'îlots déstructurés (volet 1) et l'identification de secteurs (volet 2) de la zone agricole ;

ATTENDU qu'une rencontre de discussion a eu lieu, en présentiel, au bureau de la MRC, le 16 avril 2024, à laquelle les personnes intéressées à la demande à portée collective, soit les municipalités locales concernées et l'UPA, étaient représentées, ainsi que des représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

ATTENDU que lors de cette rencontre, la CPTAQ a fait un bref historique de la demande à portée collective et rappelé les objectifs de la démarche et les lignes directrices du guide pour la délimitation des îlots, qu'elle a exposé sa position îlot par îlot et secteur par secteur, des discussions ont eu lieu sur chacun de ceux-ci ;

ATTENDU que la CPTAQ a émis, le 24 avril 2025, son orientation préliminaire dans le dossier numéro 430753 ;

ATTENDU que la CPTAQ demande à la MRC et aux municipalités locales de lui transmettre les résolutions d'appui ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a téléchargé l'orientation préliminaire du site web de la CPTAQ pour en prendre connaissance, laquelle a été transmise aux municipalités locales concernées ;

ATTENDU que, pour rendre une décision sur une demande soumise en vertu de l'article 59 de la LPTAA, la CPTAQ doit avoir reçu l'avis favorable des personnes intéressées au sens de cet article, soit les municipalités locales concernées et l'Union des producteurs agricoles (UPA) ;

ATTENDU le délai de 45 jours prévu à l'article 60.1 de la LPTAA pour présenter leurs observations et donner leur avis sur l'orientation préliminaire de la CPTAQ dans le dossier numéro 430753 ;

ATTENDU que sur l'ensemble du territoire de la MRC, les 2 décisions à portée collective porteraient le nombre total d'îlots déstructurés à 37 (environ 284 nouvelles résidences pourraient y être construites, incluant celles dans les secteurs) ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC, lors de sa rencontre du 4 juin 2025 comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional consultatif agricole (CCA) de la MRC, lors de sa rencontre du 9 juin 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’accepter l’ensemble des dispositions contenues dans l’orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le dossier 430753 ;
- ▶ de s’engager à modifier le Schéma d’aménagement et de développement de manière à pouvoir se prévaloir de la décision ;
- ▶ d’inviter les municipalités locales concernées par la demande à portée collective a signifié par résolution leur acceptation à l’orientation préliminaire émise dans le dossier précité ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à la CPTAQ afin de donner plein effet aux présentes.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	46/47	99,59 %		

ADOPTION

CM2025-06-143

7.3 DÉROGATION MINEURE EN CONTRAINTE NATURELLE — DIXVILLE

ATTENDU que la Municipalité de Dixville aux termes de la résolution 2025-05-05/11 a accordé au propriétaire du lot 5 792 766 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook, une dérogation mineure visant à permettre l’implantation d’un bâtiment accessoire à un usage résidentiel à 13,3 mètres de la ligne des hautes eaux d’un lac plutôt qu’à 15 mètres tel qu’exigé par l’article 358 du règlement de zonage de la municipalité ;

ATTENDU que ledit bâtiment accessoire est situé en zone inondable de grand courant selon la carte des contraintes naturelles (cartes B2) du Schéma d’aménagement et de développement durable en vigueur ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que ledit bâtiment accessoire est également situé en zone de contrainte aux termes de l'article 358 du règlement de zonage de la municipalité, soit à l'intérieur du 5 mètres de marge supplémentaire à la rive ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), lorsqu'une municipalité accorde une dérogation mineure dans une zone de contrainte (lieu visé par le 2e alinéa de l'article 145.2 de la loi), la MRC peut, dans les 90 jours, désavouer la décision de la municipalité ou imposer toute condition ;

ATTENDU que pour ce faire la MRC doit évaluer si la dérogation mineure accordée a pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général ;

ATTENDU que la MRC s'est également munie de critères d'analyse supplémentaires dans sa politique concernant la prise de décision en aménagement du territoire ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte l'avis technique émis le 29 mai 2025 par l'aménagiste Monsieur Timothé Breton et validé par la directrice de l'aménagement Madame Marie-Claude comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC, lors de sa rencontre du 4 juin 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU de ne pas désavouer la dérogation mineure visant à permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire à un usage résidentiel sur le lot 5 792 766 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook, telle qu'accordée par la Municipalité de Dixville aux termes de la résolution 2025-05-05/11, puisque celle-ci n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	46/47	99,59 %		

ADOPTION

CM2025-06-144

7.4 RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE
DU PGMR — 2024

ATTENDU Recyc-Québec et le ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs demande un état d’avancement du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2022-2028 de la MRC au 31 décembre 2024 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte le rapport préparé à cet effet par la coordonnatrice matières résiduelles de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC, lors de sa rencontre du 4 juin 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU de procéder à l’adoption du rapport d’état d’avancement du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2022-2028 de la MRC de Coaticook au 31 décembre 2024 tel que présenté et de le transmettre à Recyc-Québec et le ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

TOTAL	46/47	99,59 %		
-------	-------	---------	--	--

ADOPTION

CM2025-06-145

7.5 VERDISSEMENT MUNICIPAL — OFFRE DE SERVICES

ATTENDU que la conception de plans d'aménagement pour un projet de plantation d'arbres sur terrains municipaux est admissible à une aide financière pouvant aller jusqu'à 50 % des coûts admissibles par le Fonds Municipal Vert (FMV) de la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) ;

ATTENDU que le projet de plantation doit être un projet additionnel, non prévu dans les activités habituelles de la municipalité ;

ATTENDU qu'une invitation fut lancée à l'ensemble des municipalités en décembre 2024 ;

ATTENDU qu'une mutualisation des ressources permettra d'en diminuer les coûts ;

ATTENDU que le projet cadre avec l'axe 1 de la planification stratégique de lutter contre les changements climatiques ;

ATTENDU que certains des sites ciblés sont situés à l'intérieur des bassins versants possédant moins de 30 % du couvert forestier ;

ATTENDU que la MRC a reçu une offre de services de Plantations Évolue-vert pour l'élaboration des plans d'aménagements pour les municipalités intéressées au coût de 10 070 \$ avant toutes taxes ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC, lors de sa rencontre du 4 juin 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter les honoraires professionnels de Plantations Évolue-vert pour l'élaboration des plans d'aménagements pour les municipalités intéressées, tels que présentés, pour un montant de 10 070 \$ avant toutes taxes ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 10 572,24 \$ dans la Partie I, le département « Général », catégorie de fonctions « Amén. urb. et dév. — Amén. urb. et zonage, Signature Innovation, axe 2, Biodiversité et ressource en eau », poste budgétaire 02 61001 412 ;
- ▶ de confier le mandat à la trésorerie de procéder au paiement de la dépense sur réception des pièces justificatives et aux écritures comptables requises s'il y a lieu, afin de donner plein effet à la présente résolution.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	46/47	99,59 %		

ADOPTION

CM2025-06-146

7.6 ÉCOFISCALITÉ MUNICIPALE — OFFRE DE SERVICES

ATTENDU que dans le cadre du projet Signature Innovation « une MRC et des producteurs résilients », l’un des axes abordés est l’écofiscalité et la rétribution pour services écologiques ;

ATTENDU que depuis 2024, les villes de Victoriaville, Varennes et Nicolet sont accompagnées dans la conception de mesures d’écofiscalité visant la protection de la nature et l’adaptation aux changements climatiques ;

ATTENDU qu’un premier règlement adopté à Victoriaville en janvier 2025, démontre le potentiel de l’écofiscalité pour financer des actions climatiques ambitieuses et encourager des changements de comportements en faveur de l’environnement ;

ATTENDU le besoin de diversifier les sources de revenus des municipalités tout en protégeant les milieux naturels ;

ATTENDU que l’écofiscalité est encore peu appliquée aux petites municipalités rurales ;

ATTENDU que le financement Signature du MAMH est disponible pour explorer différentes pistes ;

ATTENDU que de l’accompagnement est disponible pour l’élaboration de mesures adaptées à nos réalités ;

ATTENDU la réception d’une offre de services de la Société pour la Nature et les Parcs (SNAP-Québec), OBNL dédié à la protection de la nature, pour un accompagnement personnalisé en 2 volets ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l'École Nationale d'Administration Publique (l'ÉNAP) et le Centre Québécois du Droit de l'Environnement (CQDE) accompagneraient les municipalités intéressées dans l'élaboration et la mise en place d'une mesure d'écofiscalité ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC, lors de sa rencontre du 4 juin 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter les honoraires professionnels de la Société pour la Nature et les Parcs (SNAP-Québec), tels que présentés, pour un montant de 54 037 \$ avant toutes taxes ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 56 732,10 \$ dans la Partie I, le département « Général », *catégorie de fonctions « Amén. urb. et dév. — Amén. urb. et zonage, Signature Innovation, axe 1, Écofiscalité et rétributions pour services écologiques », poste budgétaire 02 61001 412 ;*
- ▶ de confier le mandat à la trésorerie de procéder au paiement de la dépense sur réception des pièces justificatives et aux écritures comptables requises s'il y a lieu, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	46/47	99,59 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.7 TRANSPORT

Simon Madore, Michel-Henri Goyette et Pamela B. Steen rappellent aux membres du Conseil de la MRC qu'ils sont également administrateurs de l'organisme Acti-Bus de la région de Coaticook.

CM2025-06-147

7.7.1 AVIS FORMEL — FIN DE L'ENTENTE AVEC ACTI-BUS DE LA RÉGION DE COATICOOK

ATTENDU que la MRC s'est prévalu des articles 678.0.2.1 et suivants du *Code municipal du Québec* et a déclaré sa compétence en transport collectif et adapté de personnes à l'égard des municipalités locales comprises sur son territoire ;

ATTENDU que par cette déclaration de compétence, la MRC possède maintenant tous les pouvoirs des municipalités locales à l'égard desquelles elle a déclaré sa compétence dans le domaine du transport collectif et adapté de personnes, à l'exception de celle d'imposer des taxes ;

ATTENDU que la MRC a confié à Acti-Bus l'organisation, la gestion, la coordination, la promotion, et le développement de son service de transport collectif et adapté de personnes ainsi que la coordination des appels de ce service ;

ATTENDU que la MRC et Acti-Bus ont signé en 2020 un protocole d'entente pour définir les mandats et responsabilités de chacune des parties dans l'organisation, la gestion, la coordination, la promotion et le développement du service de transport collectif et adapté de personnes sur le territoire de la MRC ainsi que dans la coordination des appels de ce service ;

ATTENDU que l'entente avait une durée initiale de 2 ans (2020-2022) et se renouvelle par période additionnelle de trente-six mois (2023-2025) et ainsi de suite ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook travaille avec la MRC de Memphrémagog dans le cadre d'un projet de mutualisation en transport ;

ATTENDU que diverses options sont évaluées au niveau de la gouvernance, la gestion et l'exploitation des services de transport adapté et collectif ;

ATTENDU qu'Acti-Bus collabore activement aux travaux et que celle-ci est au courant que l'entente dans sa forme actuelle ne sera pas renouvelée, mais qu'une nouvelle entente sera établie d'ici son échéance ;

ATTENDU que l'article 8.2 de l'entente indique « Si une partie désire se retirer de l'entente, elle devra, au moins dix-huit (18) mois avant la fin de la période initiale ou de renouvellement, transmettre à l'autre partie intéressée par courrier recommandé ou certifié ou par un service de messagerie, un avis indiquant sa volonté de ce faire » ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU de signifier par écrit à Acti-Bus de la région de Coaticook que l’entente portant sur l’organisation, la gestion, la coordination, la promotion, et le développement de son service de transport collectif et adapté de personnes ainsi que la coordination des appels de ce service prendra fin le 31 décembre 2025, sans autre préavis, malgré ce qui est stipulé à l’entente, et ce, sans compensation de résiliation.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	46/47	99,59 %		

ADOPTION

CM2025-06-148

7.7.2 OFFRE ESTIVALE — TRANSPORT À LA DEMANDE

ATTENDU l’ajout des arrêts à Barnston (Coaticook) et Baldwin pour profiter de la plage facilement à moindre coût pendant l’été 2024 ;

ATTENDU que la direction générale du Parc de la Gorge a approché la MRC afin de soutenir la reconduction de l’offre estivale de transport à demande (ci-après TÀD) pour la saison estivale 2025 ;

ATTENDU que celle-ci s’engage à s’impliquer dans la promotion du service auprès de sa clientèle et que les usagers du Parc de la Gorge ont besoin de services de transport en commun afin d’éviter de faire des ajustements sur leurs véhicules adaptés pour le camping ;

ATTENDU que l’utilisation du TÀD continu de croître par rapport à l’an dernier ;

ATTENDU que les coûts potentiels pour le projet estival sont faibles ;

ATTENDU que l’augmentation de l’achalandage pourrait augmenter le financement MTQ et les revenus potentiels ;

ATTENDU la présentation de la directrice de l’aménagement à cet effet ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU d’accepter l’élargissement du service de transport à la demande jusqu’à Baldwin en passant par Barnston pour une période de 8 semaines, du 7 juillet au 2 septembre, tel que présenté et de demander à Acti-Bus de la région de Coaticook d’assurer le service.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	46/47	99,59 %		

ADOPTION

7.8 DOSSIER AGRICOLES ET PDZA

7.8.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) DU 9 JUIN 2025

La secrétaire d’assemblée dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional consultatif agricole (CCA) du 9 juin 2025.

7.8.2 ARTICLE 59 LPTAA — ORIENTATION PRÉLIMINAIRE

La secrétaire d’assemblée informe le Conseil de la MRC que le Comité régional consultatif agricole (CCA), lors de sa rencontre du 9 juin 2025 a accueillie favorablement l’orientation préliminaire émise par la CPTAQ, le 24 avril 2025, dans le dossier numéro 430753, soit la demande à portée collective en vertu de l’article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, chapitre P-41.1). Voir la résolution à cet effet, ci-avant au point 7.2.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2025-06-149

7.8.3 DÉSIGNATION — REPRÉSENTATION – ALLIANCE BIOALIMENTAIRE ET FORESTIÈRE DE LA RÉGION DE COATICOOK

ATTENDU que conformément aux règlements généraux de l’Alliance bioalimentaire et forestière de la région de Coaticook, les affaires de la Corporation sont administrées par un conseil d’administration composé de cinq (5) membres votants désignés comme suit : un (1) membre désigné par la Table de concertation bioalimentaire de la MRC de Coaticook, un (1) membre désigné par le Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook et trois (3) membres désignés par la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional consultatif agricole (CCA) de la MRC, lors de sa rencontre du 9 juin 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU d’entériner la nomination de Madame Marie-Pierre Dubeau à titre de représentante du CCA au sein du conseil d’administration de l’Alliance bioalimentaire et forestière de la région de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	46/47	99,59 %		

ADOPTION

CM2025-06-150

7.8.4 ADOPTION — PDZA RÉVISÉ

ATTENDU que la MRC de Coaticook a adopté aux termes de la résolution CM20217-05-121, le plan de développement de la zone agricole (PDZA) incluant un plan d’action, qui est un outil quinquennal de planification



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

stratégique de développement de l’activité agricole visant la mise en valeur de la zone agricole et que ce dernier est arrivé à échéance ;

ATTENDU la place prépondérante qu’occupe l’agriculture et l’agroalimentaire dans l’économie locale et l’occupation dynamique et durable du territoire ;

ATTENDU que dans le cadre du développement de la zone agricole, la MRC a mis en place un processus de concertation avec le milieu agricole et agroalimentaire du territoire pour s’assurer de bien comprendre les besoins et faciliter l’adhésion du milieu à la démarche ;

ATTENDU la volonté de la MRC de promouvoir et de soutenir le secteur agricole et agroalimentaire ;

ATTENDU que la MRC a mené à terme la démarche de révision du PDZA permettant d’aboutir sur un plan d’action qui servira de balise pour les cinq prochaines années ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional consultatif agricole (CCA) de la MRC, lors de sa rencontre du 10 avril 2025 comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC, lors de sa rencontre du 7 mai 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’adopter le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) révisé de la MRC de Coaticook, tel que présenté ;
- ▶ de transmettre une copie au ministre de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec (MAPAQ) et à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ).

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	46/47	99,59 %		

ADOPTION

7.8.5 PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) DE L’ALLIANCE BIOALIMENTAIRE ET FORESTIÈRE DE LA RÉGION DE COATICOOK

La secrétaire d’assemblée dépose le compte-rendu de l’Assemblée générale annuelle (AGA) de l’Alliance bioalimentaire et forestière de la région de Coaticook du 9 juin 2025. Le président Monsieur Jean-Pierre Charuest en fait un bref résumé.

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

8.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (CDC) DU 10 JUIN 2025

La secrétaire d’assemblée dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook du 10 juin 2025 et la présidente Madame Nathalie Dupuis en fait un bref résumé.

CM2025-06-151

8.2 PROJET DE RECHERCHE SUR LES IMPACTS DE L’ENTENTE SUR LES TIERS PAYS SÛRS (ETPS) SUR LES COMMUNAUTÉS FRONTALIÈRES ESTRIENNES — CAS DE LA MRC DE COATICOOK

ATTENDU qu’un étudiant au doctorat à l’Université de Sherbrooke a un projet de recherche portant sur les impacts de l’Entente sur les tiers pays sûrs sur les communautés frontalières estriennes ;

ATTENDU que cette Entente fut adoptée en 2002 pour partager la responsabilité entre le Canada et les États-Unis pour le traitement des demandes d’asile et établir une stratégie commune afin de favoriser un traitement ordonné de celles-ci en vue d’enrayer les déplacements irréguliers ;

ATTENDU que l’entente fut renégociée en 2023, à la suite de nombreuses critiques et s’applique maintenant à l’ensemble de la frontière terrestre, mais pour les demandeurs d’asile qui sont trouvés dans une période de 14 jours suivant la traversée de la frontière ;

ATTENDU que les municipalités et organismes constatent sur le terrain une hausse des entrées clandestines ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que de nombreux organismes sont témoins des réalités humaines, sociales et économiques provoquées par l’arrivée croissante de personnes migrantes et elles se traduisent concrètement par des besoins accrus en soutien psychosocial, en hébergement d’urgence, en interprétation linguistique et en accompagnement des droits, etc. ;

ATTENDU qu’il est demandé à la MRC de devenir officiellement partenaire du projet ainsi qu’un soutien financier et en ressources humaines ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC, lors de sa rencontre du 10 juin 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU dans un premier temps, de déposer avec l’aide de la Corporation de développement communautaire (CDC) de la MRC de Coaticook une demande d’aide financière au Fonds Tillotson de la région de Coaticook pour un soutien au projet de recherche portant sur les impacts de l’Entente sur les tiers pays sûrs sur les communautés frontalières estriennes et d’autoriser le greffier-trésorier à la signer au nom de la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	46/47	99,59 %		

ADOPTION

8.3 PROGRAMME D’ENTENTES EN PATRIMOINE (VOLET 1 ET 3) DÉPÔT D’UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Point reporté.



CM2025-06-152

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.4 **MARKETING TERRITORIAL — CRÉATION ET DÉPLOIEMENT D’UNE IMAGE DE MARQUE – OFFRE DE SERVICES**

ATTENDU que le dernier plan marketing date de 2017 ;

ATTENDU qu’aux termes de la résolution CM2024-11-305, les services professionnels de Sept24 ont été retenus et un mandat leur a été confié pour la phase 1 (Recherche) et la phase 2 (Stratégie) ;

ATTENDU que deux concepts ont été présentés en atelier de travail par Sept24 pour une nouvelle marque forte et inclusive en mai dernier ;

ATTENDU qu’aux termes de la résolution CM2025-05-108, le Conseil de la MRC a confié le mandat à Sept24 de continuer à travailler sur la nouvelle image de marque de la MRC avec le premier concept présenté ;

ATTENDU l’offre de services de Sept24 pour une version finale du concept, les présentations, le graphisme et l’accompagnement ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC, lors de sa rencontre du 10 juin 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’accepter les honoraires professionnels de Sept24, tels que présentés, pour un montant de 15 130 \$ avant toutes taxes ;
- ▶ d’affecter et d’engager le crédit net d’un montant de 15 884,61 \$ dans la Partie I, le département « Développement des communautés », catégorie de fonctions « Amén. urb. et dév. — Développement économique, Plan marketing », poste budgétaire 02 62103 420 ;
- ▶ de refacturer une partie des honoraires à la Corporation touristique et appliquer les revenus qui seront alors disponibles au paiement de la facture ;
- ▶ de confier le mandat à la trésorerie de procéder au paiement de la dépense et aux écritures comptables requises s’il y a lieu, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	46/47	99,59 %		

ADOPTION

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CDÉ) DU 10 JUIN 2025

La secrétaire d’assemblée dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Développement économique (CDÉ) de la MRC de Coaticook du 10 juin 2025.

CM2025-06-153

9.2 RÉVISION DE LA POLITIQUE D’INVESTISSEMENT DU FONDS VITALITÉ ENTREPRENEURIALE (FVE)

ATTENDU que le Fonds Régions et ruralité (FRR) fut créé à la suite de la sanction du projet de loi n° 47 *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités*, le 11 décembre 2019 ;

ATTENDU que le volet 2 — Développement territorial du FRR vise à favoriser le développement local et régional par le soutien aux organismes municipaux dans la réalisation et la mise en œuvre d’un cadre d’intervention pour la vitalité du territoire ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a conclu une entente de développement territorial 2025-2028 avec le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) ;

ATTENDU que l’année 2025-2026 constitue une année de transition ;

ATTENDU que ce contexte permet à la MRC de maintenir la continuité de ses actions stratégiques tout en entamant le déploiement du nouveau cadre d’intervention pour la vitalité du territoire ;

ATTENDU que dans le cadre du Fonds Vitalité entrepreneuriale, la MRC a adopté une politique d’investissement et qu’il y a lieu de réviser celle-ci, au moins de façon transitoire ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte une proposition à cet effet et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement économique (CDÉ) de la MRC, lors de sa rencontre du 10 juin 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU d’accepter et adopter les modifications proposées à la politique d’investissement du Fonds vitalité entrepreneuriale (FVE), pour faire suite aux nouvelles modalités du Fonds Régions et ruralité.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	46/47	99,59 %		

ADOPTION

CM2025-06-154

9.3 DEMANDE DE FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

ATTENDU que le conseil s’est prévalu des dispositions de la loi pour constituer un comité régional de développement économique au sein de la MRC ;

ATTENDU que le Comité régional de développement économique reçoit les demandes d’aide financière du Fonds local d’investissement et du Fonds local de solidarité pour lesquels il a l’autorité décisionnelle ainsi que les demandes d’aide financière de divers fonds pour lesquels il émet ses recommandations au Conseil ou au Comité administratif de la MRC ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte les demandes d’aide financière aux divers fonds qui furent présentées au Comité régional de développement



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

économique lors de sa rencontre du 10 juin 2025 et les recommandations dudit comité ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement économique (CDÉ) de la MRC, lors de sa rencontre du 10 juin 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d’attendre la présentation des précisions demandées par le Comité régional — Développement économique (CDÉ) de la MRC, lors de sa rencontre du 10 juin 2025 avant d’accorder une aide financière du Fonds Vitalité entrepreneuriale, volet Relève au dossier FVE 2025-107.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	46/47	99,59 %		

ADOPTION

CM2025-06-155

9.4 MRC DES MOULINS — APPUI À L’OFFRE DE COLLABORATION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC FACE À L’IMPOSITION DE TARIFS DOUANIERS

ATTENDU que la MRC des Moulins sollicite l’appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec pour la mise en place de mesures de soutien aux entreprises affectées par l’imposition de tarifs douaniers sur les produits canadiens ;

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a transmis, en date du 31 janvier 2025, une lettre au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, offrant sa collaboration dans le contexte de l’imposition possible de tarifs douaniers sur les produits canadiens exportés vers les États-Unis ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que ces mesures tarifaires potentielles suscitent une vive inquiétude chez de nombreux entrepreneurs québécois et représentent un enjeu majeur pour l'économie régionale ;

ATTENDU que les programmes d'aide actuellement en place, notamment ceux administrés par Investissement Québec, ne répondent pas toujours aux besoins spécifiques des plus petites entreprises ;

ATTENDU que les MRC, par l'entremise de leurs services de développement économique, ont démontré leur capacité d'action et d'intervention efficace lors de la pandémie, notamment à travers la gestion des programmes PAUPME et AERAM ;

ATTENDU que le 7 mars 2025, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a formellement demandé au gouvernement du Québec de prendre des « actions concrètes » pour atténuer les effets des surtaxes américaines sur les collectivités et leurs entreprises ;

ATTENDU qu'il y a lieu de renforcer la collaboration entre les MRC, le gouvernement du Québec, l'Association des directeurs de MRC du Québec (ADGMRCQ) et l'Association des directions du développement économique local du Québec (ADDELQ) pour soutenir les entreprises locales ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement économique (CDÉ) de la MRC, lors de sa rencontre du 10 juin 2025 comme si au long reproduit ;

ATTENDU l'importance du rôle des MRC et de leurs services de développement économique comme partenaires de premier plan pour soutenir les entreprises du territoire, notamment dans un contexte d'instabilité économique ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC des Moulins dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec pour la mise en place de mesures de soutien aux entreprises affectées par l'imposition de tarifs douaniers sur les produits canadiens ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	46/47	99,59 %		

ADOPTION

9.5 PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE — OFFRE DE SERVICES

Point reporté.

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rien à signaler.

11.0 GREFFE

11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

11.1.1 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK AU COMITÉ ADMINISTRATIF ET LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU DIT COMITÉ

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) par le conseiller régional Michel-Henri Goyette, qu'un règlement remplaçant le règlement 2-309 (et ses modifications) concernant la délégation de compétence du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook au Comité administratif (CA) et les règles de fonctionnement dudit comité sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil.

PRÉSENTATION est faite par Monsieur Kévin Roy, le greffier-trésorier et directeur général de la MRC, et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet de remplacer le règlement 2-309 (et ses modifications) concernant la délégation de compétence du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook au Comité administratif (CA) et les



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

règles de fonctionnement dudit comité. Monsieur Roy mentionne l'objet du règlement et sa portée (toutefois, aucune disposition au niveau du mode de financement, le mode de paiement ou le coût n'est applicable). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par le greffier-trésorier et directeur général de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

**11.1.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT –
RÈGLEMENT CONCERNANT L'ACQUISITION DE
COMPÉTENCE PAR LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ (MRC) DE COATICOOK EN MATIÈRE DE
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
RELATIVEMENT À L'ÉTABLISSEMENT ET LA GESTION
DES ÉCOCENTRES RÉGIONAUX SUR LE TERRITOIRE
DE LA MRC DE COATICOOK**

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) par la conseillère régionale Françoise Bouchard, qu'un règlement concernant l'acquisition de compétence par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook en matière de gestion des matières résiduelles relativement à l'établissement et la gestion des écocentres régionaux sur le territoire de la MRC de Coaticook sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil.

PRÉSENTATION est faite par Monsieur Kévin Roy, le greffier-trésorier et directeur général de la MRC, et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), d'un projet de règlement concernant l'acquisition de compétence par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook en matière de gestion des matières résiduelles relativement à l'établissement et la gestion des écocentres régionaux sur le territoire de la MRC de Coaticook. Monsieur Roy mentionne l'objet du règlement, sa portée, le mode de paiement et le coût (toutefois, aucune disposition au niveau du mode de financement n'est applicable). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par le greffier-trésorier et directeur général de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

11.2 CORRESPONDANCE

11.2.1 EXTRAIT DU « REGISTRE DE CORRESPONDANCE »

La secrétaire d'assemblée dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour par la greffière en regard du conseil et du suivi des procès-



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

verbaux, cette dernière étant versée aux archives, s’il y a lieu suivant l’identification prévue au calendrier de conservation.

11.3 GESTION CONTRACTUELLE

CM2025-06-156

**11.3.1 VENTE POUR TAXES — LOT 5 486 537 DU CADASTRE
DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE
COATICOOK EN LA MUNICIPALITÉ D’EAST
HEREFORD — AUTORISATION À SIGNATURE**

ATTENDU la demande de la conseillère juridique de Monsieur Clovis Beloin à l’effet de lui céder un immeuble qui lui fut adjugé lors des procédures pour défaut de paiement des taxes en 2021, soit le lot 5 486 537 du Cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook, sans immeuble dessus construit et sans numéro civique sur le chemin Grégoire, en la municipalité d’East Hereford ;

ATTENDU qu’aucun droit de retrait n’a été exercé en temps utile ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me Janick Branchaud, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’approuver le projet de cession des immeubles tel que décrit à la présente en faveur de Monsieur Beloin ;
- ▶ d’autoriser le préfet et la greffière à le signer pour et au nom de la MRC ;
- ▶ de transmettre copie conforme de cette résolution à la conseillère juridique du requérant.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Lyssa Paquette	2	2,83		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	46/47	99,59 %		

ADOPTION

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

12.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion, fait, un bref retour sur ses principales activités.

12.2 DÉLÉGATION ET PORTEUR DE DOSSIER

Les élu(e)s font également un bref retour sur leurs principales activités à titre de conseillers régionaux de la MRC.

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

13.1 CENTRE D’ACTION BÉNÉVOLE (CAB) DE LA MRC DE COATICOOK — BULLETIN CAB EXPRESS — JUIN 2025

La secrétaire d’assemblée dépose le bulletin CAB Express du mois de juin présentant notamment la nouvelle directrice adjointe de l’organisme.

13.2 VAN GRIMDE CORPS SECRET — INVITATION

La secrétaire d’assemblée invite les membres du Conseil à participer à l’ouverture de la nouvelle saison du Centre de création et de diffusion Corps Secrets Van Grimde à Saint-Malo, le samedi 5 juillet à 13 h.

13.3 CIARC — ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

La secrétaire d’assemblée invite les membres du Conseil à participer à l’assemblée générale extraordinaire du Centre d’initiatives en agriculture de la région de Coaticook (CIARC) qui propulsera le projet vers « un institut bioalimentaire estrien ». Celle-ci se tiendra le 26 juin prochain à 18 h 30 au CRIFA.

14.0 AFFAIRES DIVERSES

Rien à signaler.

14.1 RAPPELS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

14.1.1 TOURNOI DE Poches de la MRC

Information est donnée que le Tournoi de poches de la MRC se tiendra le 11 juillet prochain à compter de 11 h 45. Il est toujours temps de s'inscrire. Tous les profits seront remis pour les bourses des nouveau-nés et le Fonds loisirs de la MRC.

14.1.2 RENCONTRE DE JUILLET

Information est donnée que la prochaine rencontre est le 9 juillet et qu'il n'y a pas de rencontre en août, conformément au calendrier adopté et publié à l'automne 2024.

15.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à signaler.

16.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

Rien à signaler.

17.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

LE GREFFIER-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)*.

Les documents relatifs à la séance sont classés sous le code 102-102, séance ordinaire du conseil du 18 juin 2025.

Greffière et Responsable des archives



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook